

# FORMATION au PERMIS AM - Option Cyclomoteur -

Réf de l'action : ECF T083.PR indice 05 du 07/07/2021 - Version 01 Mendiboure Formation du 04/10/21

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm<sup>3</sup> en toute sécurité.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT :

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.
- Le suivi de l'option Cyclomoteur vaut reconnaissance du suivi de l'option quadricycle léger à moteur.
- Sont dispensés :
  - Les personnes nées avant le 1988,
  - Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 7 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite,
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation,
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique,
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Cf site internet : [www.auto-ecole-mendiboure.fr](http://www.auto-ecole-mendiboure.fr)

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Cyclomoteurs homologués,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
  - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
  - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
  - un blouson ou d'une veste manches longues,
  - un pantalon ou d'une combinaison
  - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Support pédagogique remis aux stagiaires : « Livret de formation Permis AM » (Codes Rousseau)

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluations préalable, continue et de synthèse.

## SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis,
- Formation non éligible au CPF.



## EFFECTIFS

- Une personne par cyclomoteur (3 personnes maximum).

## HORAIRES

- Matin : 8h/12h
- Après-midi : 13h/17h ou 13h30/17h30

## DUREE DE LA FORMATION

- 8 heures réparties en 2 demies-journées de 4 heures.